

22 mars 2011

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la  
pétition intitulée: «Pour une placette à la place Grenus».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann.**

La pétition P-250 a été déposée sur le bureau du Conseil municipal le 31 mai 2010 qui l'a renvoyée à la commission des pétitions lors de sa séance du 9 juin 2010.

La commission des pétitions a désigné son rapporteur lors de sa séance du 21 juin 2010 et a traité cette pétition au cours de ses séances des 4 octobre, 1<sup>er</sup> et 15 novembre, 6 décembre 2010 et 7 mars 2011, sous la présidence de M<sup>mes</sup> Silvia Machado et Nicole Valiquer Grecuccio.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>mes</sup> Nathalie Bianchini, Carol Köll et Ksenya Missiri, que la rapporteuse remercie.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 4 octobre 2010**

*Audition des pétitionnaires, représentés par M<sup>me</sup> Maria Watzlawick, habitante et membre de l'Association des parents d'élèves des écoles de Necker et du Seujet, et M. Roberto Broggin, membre du Collectif de Saint-Gervais*

M. Broggin précise que cette pétition a été lancée à l'occasion de la manifestation à Saint-Gervais «La place est à vous». Les organisateurs se sont rendu compte qu'ils avaient ce petit espace devant Manor avec une grande fontaine dont ils pouvaient disposer. Actuellement, il y a un important trafic de transit à cet endroit et des taux de pollution qui dépassent toutes les normes voulues par la Confédération. Une autre pétition avait déjà été lancée en 2001, pétition qui a été acceptée par le Conseil municipal et par le Grand Conseil. En dépit de ces réponses favorables, le transit se poursuit.

La place Grenus avait été conçue comme un poumon de verdure. Elle a été amputée de la partie consacrée au parking de Manor qui fait l'objet d'une concession jusqu'en 2054. De nombreuses personnes s'installent à cet endroit, mais il n'y a pas de bancs. La volonté est de concevoir un espace agréable près de cette fontaine. Elle est une des dernières fontaines monumentales qui sont alimentées en eau potable, elle n'est pas en circuit fermé comme les autres fontaines de Genève.

M. Brogini présente aux membres de la commission un plan de circulation pour la place Grenus, ainsi que l'emplacement futur de la fontaine pour former un endroit convivial, et mettre des bancs autour.

M<sup>me</sup> Maria Watzlawick présente les nombreux soucis des parents de jeunes enfants sur les problèmes de circulation. Le nombre très élevé d'enfants dans ce quartier est une grande surprise pour de nombreuses personnes pour qui c'était avant tout une zone surtout commerciale.

Il y a aussi eu un vote d'un crédit d'un million pour une étude pour changer les trémies d'accès à Manor, cette option a été abandonnée par le Conseil administratif.

La population et notamment les riverains se sont montrés très intéressés par le projet du Collectif de Saint-Gervais.

### **Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2010**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement*

M. Rémy Pagani annonce que cette pétition est accueillie de manière très favorable. Des contacts ont été pris avec la direction de Manor pour que l'ensemble de Saint-Gervais soit piétonnisé, à partir de 18 h, en tenant compte des allées et venues du parking. Il n'est en effet plus possible du point de vue géologique de creuser un souterrain, qui aurait fait remonter la sortie du parking à l'extérieur, sur la rue Rousseau.

Manor n'a plus besoin de gros camions pour ses livraisons, ce qui limite la circulation et permet de piétonniser le quai des Bergues, la rue des Etuves et la rue Rousseau. A condition qu'il soit possible de changer la sortie du côté de la rue de Chantepoulet et qu'il soit possible de remonter cette rue, et sortir depuis la rue Grenus, vers la rue de Coutance. Cette possibilité va être étudiée et intégrée à l'aménagement proposé. Ce compromis paraît acceptable par les nombreux commerçants situés autour de cette place.

Des propositions concernant l'aménagement de cette place ont été étudiées, elles seront intégrées dans la réflexion globale qui va être menée dans le cadre de la piétonnisation de Saint-Gervais.

### **Séance du 15 novembre 2010**

*Audition de MM. François Rychen, responsable des constructions du groupe Maus Frères, et Christian Coppey, directeur de Manor Genève*

M. Coppey précise d'emblée qu'en 1964, année de construction du magasin Manor, la Ville de Genève a octroyé à la société immobilière Prima SA une

concession d'utilisation du domaine public en surface et en sous-sol, pour créer une rampe qui permettait d'accéder aux sous-sols du bâtiment, où était prévu un parking. Cette concession a été accordée pour une durée de nonante ans, donc jusqu'en 2054.

La rampe a été construite à l'époque où il s'agissait, pour la Ville, d'animer ce quartier de Saint-Gervais, c'est pourquoi elle était aussi destinée à donner un accès à d'autres parkings, publics et privés, qu'il était prévu d'aménager sous la place Grenus et les bâtiments du périmètre. Jusqu'ici, ces aménagements n'ont pas été faits, et la rampe ne donne accès qu'au parking Manor.

M. Coppey poursuit en exposant l'état actuel de la situation. En 2008, il y a eu un grand projet du Canton, maître d'ouvrage du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), pour lequel ont dû être fermées les rues de Cornavin et de Coutance. Pour ce projet, ils n'ont pas du tout été consultés et ils n'ont pu que constater que ces travaux allaient bloquer deux issues importantes, c'est pourquoi ils se sont opposés à ce projet, dans l'intention de chercher des solutions. Les négociations ont fini par déboucher sur un compromis acceptable pour tout le monde, qui a donné un nouveau régime de circulation, qui sera mis en place dès la fin des travaux du TCOB. Aujourd'hui, cette convention a été signée avec la Ville, le Canton et Manor, et permet de fixer dans le futur la façon dont la circulation se fera, ainsi que les accès au magasin, aussi bien des camions que des clients.

Dans cette même convention, ils se sont engagés également à poursuivre les discussions, au-delà de 2008, avec le Canton et la Ville, pour une éventuelle piétonnisation du quai des Bergues. Le projet de la Ville consiste à piétonniser un grand nombre de rues, et parmi les priorités sur la rive droite se trouve le quai des Bergues. Un tel aménagement nécessiterait évidemment des changements par rapport au plan qui a fait l'objet de la convention en 2008. Ils se sont, là aussi, engagés à poursuivre les discussions avec les autorités et il a été créé un groupe de travail en fin d'année 2009, qui est actuellement au travail, avec des représentants du Canton et de la Ville. Ces études sont en cours pour étudier les régimes de circulation dans le quartier de Saint-Gervais et dans sa périphérie immédiate pour permettre à la fois de piétonniser à terme le quai des Bergues, de réduire ou supprimer le trafic de transit, de respecter toutes les contraintes liées aux TPG et de maintenir les accès au magasin pour les camions et les clients.

Le texte de la pétition demande de fermer la rue Grenus à la circulation de transit entre le dos de la trémie du parking et le magasin. Il demande aussi, de manière assez légitime, un aménagement agréable du haut de la place Grenus. La position de Manor, par rapport à cette demande, est qu'il faut absolument la relier à l'étude en cours avec le Canton et la Ville.

M. Coppey précise que le parking est déjà fermé en dehors des heures d'ouverture du magasin. M. Rychen ajoute que l'ouverture est prolongée d'une

heure par rapport à celle du magasin, pour permettre aux clients de partir, mais le reste du temps il est effectivement fermé.

M. Coppey confirme. Il ajoute que le plan de la Ville, par rapport à la piétonnisation d'un certain nombre de rues, et notamment du quartier Saint-Gervais, prévoit la piétonnisation complète du quai des Bergues, il est prévu que les rues adjacentes au parking seront aménagées en zone de rencontre. Ne peuvent alors accéder plus que les résidents et les livreurs, moyennant un badge, outre évidemment les véhicules de secours. Ces discussions sont en cours, et ils sont tout à fait ouverts aux recherches de solutions et au compromis.

Le déplacement de la fontaine est anecdotique car, finalement, si on peut fermer cette rue, on peut déplacer cette fontaine où on veut, dans l'espace du périmètre rendu agréable. C'est donc un problème accessoire.

M. Coppey assure que le magasin profiterait aussi du réaménagement agréable de cette place. Tout le monde profite d'un aménagement agréable autour du magasin, dans la mesure où l'accès aux véhicules est garanti, car cela reste vital. Sur le principe, ils sont tout à fait ouverts à la discussion, leur vœu est que les choses soient mises dans le bon sens. Il y a une étude de circulation qui à son avis doit être prioritaire, et des priorités pour la Ville qui sont d'abord le quai des Bergues, puis la place Grenus: s'ils arrivent à concilier ces deux impératifs, ils arriveront à trouver des solutions, probablement sans difficultés.

### **Séance du 6 décembre 2010**

*Audition de M. Pierre-François Hottelier, président de l'Association des usagers de la place Grenus, qui précise qu'il représente des habitants ayant habité cette place durant dix ans*

Il explique que la vie de la place Grenus dépend de l'entrée du parking, dont la maladresse constatée est imputable à la Ville, qui a changé le projet en 1968-1969, alors qu'il était en cours. Le projet initial prévoyait de remplacer la rue des Etuves par le prolongement de la rue du Cendrier, donc de démolir les constructions sur la droite et de poursuivre la traversante. L'entrée du parking était alors censée arriver dans la rue qui aurait remplacé ces immeubles.

Actuellement, tout le monde se plaint de la circulation, alors qu'elle a beaucoup baissé depuis 2001. Diverses solutions ont été élaborées et, depuis qu'il a repris la gérance de la pharmacie, de nouveaux projets apparaissent tous les deux ans. Parmi ceux-ci, il prend en exemple celui d'un promoteur, qui avait son bureau sur cette place et qui voulait déplacer l'entrée du parking dans la rue du Cendrier, et piétonniser toute la zone. Manor avait décidé d'investir 60 millions dans ce projet, mais il n'a pas été accepté. Concernant cette pétition, il la trouve

légitime, mais la solution proposée est maladroite, car, si la traversée entre la fontaine et Manor est supprimée, la circulation dans le quartier va devenir infernale. Il est depuis longtemps préoccupé par la situation de la place Grenus, il a échaudé divers projet avec d'autres usagers. Il propose que la Ville, d'entente avec Manor et avec le Canton, élabore une sorte de petite voûte sur l'avant du parking, ce qui ferait de cet endroit un lieu créatif qui permettrait l'organisation de toute sorte d'activités.

Par exemple, il y a quelque temps, avec l'appui financier de Manor, il avait imaginé d'organiser un festival de chant a cappella. Il faudrait organiser, sous l'égide de la Ville, un concours d'aménagement pour cet espace entre la fontaine et le parking.

Il ajoute avoir apporté un plan, élaboré avec un architecte, qui propose une solution pour cette placette: le sens de circulation est différent, et il y a l'apport d'une zone piétonne. En outre a été imaginé un rideau imperméable amovible, au-dessus de la place: ainsi fermé et dépourvu de fontaine et d'arbres, cet aménagement permettrait d'économiser les frais de couverture, frais qui bien souvent dissuadent les associations qui voudraient organiser quelque chose.

Sa position par rapport à la pétition, après une discussion avec une vingtaine de membres de l'association, est que, sur le plan commercial, ce parking est nécessaire, car les automobilistes engendrent des ventes. S'ils suivent la proposition du pétitionnaire et ferment l'échappatoire de la traversée, la situation sera infernale: ce sera un bouchon permanent jusqu'à la rue du Mont-Blanc, ce qui va provoquer énormément de nuisances. Il ne trouve pas cette proposition constructive, ni sur le plan de la circulation ni sur celui de l'assainissement du quartier.

## **Séance du 7 mars 2011**

### *Discussion et vote*

Pour le Parti démocrate-chrétien, ce cas est exemplaire, il a été possible d'auditionner les pétitionnaires, mais aussi les services compétents. Une tendance cohérente et convergente a pu se dégager. Le Parti démocrate-chrétien est d'accord avec cette pétition qui est en phase avec ce qu'il défend et il propose son renvoi au Conseil administratif.

Les Verts observent que cette pétition a été longuement discutée avec plusieurs acteurs, dont notamment les TPG, Manor et l'Etat. Au final, tout le monde semble être favorable à cette volonté de désengorger ce quartier sacrifié, surtout le samedi. D'ailleurs, les Verts ont fermé un bout de rue samedi dernier et ont reçu un accueil très favorable pour cette démarche de la part de tout le monde.

Les représentantes du Parti socialiste et d'A gauche toute! rejoignent les propos des Verts et approuvent le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Soumise au vote de la commission, la proposition de renvoyer au Conseil administratif la pétition «Pour une placette à la place Grenus» est approuvée à l'unanimité des membres présents.

La commission unanime vous propose donc de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

Pétition au Conseil municipal de la Ville de Genève, mai 2010

## « Pour une placette à la place Grenus »

Le quartier de Saint-Gervais souffre d'un important trafic de transit. Il en subit les conséquences de manière significative démontré par les dépassements systématiques des taux de pollution tel que le démontre les deux cartes éloquentes présentées ci-dessous :



Les limites sur le bruit sont systématiquement dépassées et celles sur la pollution de l'air atteignent des sommets dramatiques pour la santé (chiffres 2009)

Une pétition « Flâner à Saint-Gervais », datant de 2001, a été acceptée tant par le Conseil municipal (P-52A) que par le Grand Conseil (P-1353A). Le Conseil administratif de la Ville et le Conseil d'Etat ont répondu favorablement à cette pétition. Malheureusement, le transit parasite se poursuit !

Historiquement, la place Grenus créée au XIXe siècle, devait servir de poumon de respiration au sein d'un quartier historique équilibré. Cette belle harmonie a été massacrée en 1967 par l'ouverture du garage privé de MANOR avec une concession gratuite accordée par la Ville de Genève valable jusqu'en 2054 !

La fontaine monumentale de la place Grenus est l'une des dernières de la Ville à toujours être alimentée par de l'eau potable et pas en circuit fermé. De très nombreux pique-niqueurs profitent de cet endroit équilibré notamment à midi. Il convient de valoriser cet espace en y créant une agréable placette.

La création de cette placette, avec bancs et une borne-fontaine pour l'eau potable, augmentera la convivialité et permettra subsidiairement des économies d'échelle quant à la consommation d'eau. Un repositionnement de la fontaine permettra physiquement de faire obstacle au trafic de transit.

Les signataires de cette pétition demandent la création d'une placette sur le haut de la place Grenus et les aménagements évoqués ci-dessus.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----------

R. 1.6. 2010

Collectif de Saint-Gervais

8, rue Lissignol

1201 Genève

Mme Véra Figurek  
Présidente du Conseil municipal  
de la Ville de Genève  
4 rue de la Croix-Rouge

Saint-Gervais, le 31 mai 2010

Madame la Présidente,

Le collectif de Saint-Gervais à l'avantage de vous remettre une pétition signée par 185 personnes.

Cette pétition vise à mettre en œuvre des décisions prises tant au point municipal que cantonal. Nous nous référons aux réponses du Conseil administratif à la pétition (P-52) et à la motion (M-486) du 12 novembre 2008, ainsi qu'à la réponse du Conseil d'Etat à la pétition (P 1353) du 21 février 2008.

En espérant que vous apporterez un accueil favorable à cette démarche citoyenne, nous vous informons que notre collectif se met à votre disposition pour des compléments d'explication et est disposé à fournir tous les éléments que la commission des pétitions de votre Conseil souhaiterait disposer le cas échéant.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Collectif

  
Roberto Brogini